

Eglise et pédophilie : vers une commission d'enquête

À l'initiative de « Témoignage chrétien », plusieurs personnalités en appellent au Parlement

Ilya un abcès, il faut que le pus soit complètement vidé.» Dans un entretien au *Parisien*, dimanche 30 septembre, l'archevêque de Paris, Michel Aupetit, médecin de formation, ne rejette pas l'idée qu'une commission d'enquête parlementaire se penche sur la question des violences sexuelles sur mineurs commises dans l'Eglise catholique et sur leur dissimulation.

Une telle demande avait été formulée la veille par l'hebdomadaire *Témoignage chrétien* (TC). «Pourquoi pas, bien sûr!», répond le prélat. Si la société juge que c'est important pour davantage de clarté, si la situation montre qu'on a besoin d'une intervention extérieure à l'Eglise pour aller au bout des choses, je ne vois pas d'entorse à la laïcité» dans cette proposition. L'archevêque de Paris n'a pas une prééminence hiérarchique sur les autres évêques, mais une autorité particulière s'est toujours attachée à la parole du titulaire de l'archidiocèse de la capitale.

Cette initiative pourrait être un pas décisif pour faire la lumière sur la façon dont la hiérarchie catholique a traité ces affaires dans les dernières décennies. Elle vient de la rédaction de TC qui, comme

«Le poison du soupçon est effroyable pour les prêtres. Quelque chose de grave est en train de se produire»

CHRISTINE PEDOTTI, directrice de la rédaction de « Témoignage chrétien »

d'autres médias catholiques, se fait l'écho du désarroi de nombreux fidèles face aux révélations en cascade. L'Eglise, expose l'appel, «doit, et ce de façon urgente, rendre des comptes. Elle doit le faire devant la justice, mais aussi devant la représentation nationale, car ce ne sont pas seulement des responsabilités individuelles qui sont en cause, mais aussi, comme l'a clairement indiqué le pape François, tout un système».

«Silence assourdissant»

Cet appel à la constitution d'une commission d'enquête intervient alors que l'Eglise catholique française, comme celles d'autres pays

occidentaux, est placée sous pression par un flux constant de révélations sur des abus commis dans les dernières décennies. En seulement deux mois, un rapport a été publié sur les actes pédophiles commis par des clercs en Allemagne, un autre sur les violences commises dans six des huit diocèses de Pennsylvanie aux Etats-Unis. Ils succèdent aux rapports concernant l'Irlande, la région de Boston, l'Australie et le Chili.

«Il nous importe non pas de faire éclater des scandales mais d'en faire cesser un, immense, celui du silence assourdissant de la hiérarchie catholique devant des souffrances qu'elle a, pour l'essentiel, sciemment ignorées ou même cachées pendant trop longtemps. Le retour de la crédibilité est à ce prix», affirme le texte, accompagné d'une pétition.

«Lorsque, au mois d'août, le pape François a appelé tous les baptisés à prendre leur part contre la pédophilie, explique Christine Pedotti, directrice de la rédaction de *Témoignage chrétien*, nous nous sommes dit que cela entraînait dans l'ADN de TC, celui d'un engagement à la fois spirituel et social. Nous avons examiné la question d'un point de vue juridique, et avons

consulté des conseillers d'Etat.» Aux yeux de la journaliste, cette crise plonge aujourd'hui l'Eglise dans une situation très difficile qui appelle une réaction à la hauteur de l'urgence: «Il y a des choses qui sortent tous les jours. Cela devient usant. Le poison du soupçon est effroyable pour les prêtres, et il est en train de passer dans tout le corps. Quelque chose de grave est en train de se produire.»

«Archives diocésaines»

Quelques parlementaires ont été parmi les premiers signataires de la pétition, tels Marie-Pierre de La Gontrie, sénatrice (PS) de Paris, et Jacques Maire, député (LRM) des

La sénatrice Laurence Rossignol espère amener «des victimes pour lesquelles les faits sont prescrits à témoigner»

Hauts-de-Seine. C'est aussi le cas de Laurence Rossignol, ancienne ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes. Aujourd'hui sénatrice socialiste de l'Oise, elle attend d'une éventuelle commission d'enquête qu'elle puisse avoir accès «aux archives diocésaines» mais aussi «amener des victimes pour lesquelles les faits sont prescrits à témoigner». Elle voit une difficulté pour les faits qui font aujourd'hui l'objet de procédures judiciaires, une commission d'enquête parlementaire ne pouvant empiéter sur le terrain de la justice.

Une commission d'enquête sur les abus sexuels doit-elle se limiter à l'Eglise catholique ou, comme la commission royale australienne, se pencher sur toutes les institutions? C'est ce que défend François Devaux, le président de l'association La Parole libérée, fondée en décembre 2015 par des victimes du prêtre lyonnais Bernard Preynat. Il est aussi l'un des signataires de la pétition. Mais, à ses yeux, le champ d'action d'une commission d'enquête parlementaire sur la pédophilie devrait être plus large que la seule Eglise catholique.

«Pour nous, dit-il, il faut une enquête globale pour pouvoir comparer ce qui s'est fait dans l'Eglise et dans d'autres institutions. Le système de protection nous semble très propre à l'Eglise. Cela permettrait aussi de mieux connaître l'étendue du phénomène. On n'en est aujourd'hui qu'aux prémices, aussi incroyable que ça puisse paraître au pays de Françoise Dolto. Mais au moins, cet appel contraint les parlementaires, et peut-être le gouvernement, à répondre et à prendre leurs responsabilités.»

Mais cette initiative ne fait pas l'unanimité dans la sphère catholique. Dans un éditorial du quotidien *La Croix*, lundi matin, Isabelle de Gaulmyn se dit en désaccord avec l'idée d'une commission d'enquête parlementaire, «nécessairement politique», et appelle les évêques à prendre une initiative visant à permettre «un travail d'enquête indépendant».

La crise déclenchée par les violences sexuelles commises par des prêtres et des religieux dépasse largement la France. Elle

L'archevêque de Paris et la PMA

Dans un entretien au quotidien *Le Parisien*, dimanche 30 septembre, l'archevêque de Paris, Michel Aupetit, appelle les catholiques «à se mobiliser par la parole» contre l'extension à toutes les femmes de la procréation médicalement assistée, envisagée par le gouvernement. «La question d'une manifestation dans la rue appartient aux citoyens, pas aux évêques. Ce n'est pas à nous d'en organiser et nous ne le ferons pas», ajoute-t-il. Le prélat indique cependant qu'il n'est «pas sûr que les gens se mobilisent comme ils l'ont fait au moment du mariage pour tous. D'ailleurs, ils s'étaient surtout mobilisés contre la PMA. Vont-ils se remobiliser alors que cela n'a servi à rien sur le plan légal. Je ne sais pas».

touche directement la tête de l'Eglise catholique, le pape François étant accusé par un archevêque émérite, Carlo Maria Vigano, d'avoir lui-même fermé les yeux sur les agressions commises contre des séminaristes par l'ancien archevêque de Washington, Theodore McCarrick, finalement contraint de donner sa démission en juillet du collège des cardinaux.

Samédi, le pontife argentin a invité les fidèles du monde entier à prier chaque jour d'octobre le rosaire afin de «protéger l'Eglise contre le diable» et de «la rendre toujours plus consciente des coups, des erreurs et des abus commis aujourd'hui et dans le passé», a indiqué le Vatican dans un communiqué. Sa référence au «malin, le grand accusateur» qui «cherche toujours à nous séparer» pourrait viser M^{gr} Vigano, ancien nonce à Washington, qui avait écrit une nouvelle lettre accusatrice contre le pape dans les jours précédents. ■

CÉCILE CHAMBRAUD

Des parlementaires favorables à l'appel de « Témoignage chrétien »

ALLEMAGNE, AUSTRALIE, ETATS-UNIS, Irlande, et bientôt la France? A l'étranger, si des enquêtes ont conduit à lever le voile sur des scandales d'abus sexuels dans l'Eglise, ce fut bien souvent sous l'impulsion de l'Etat. Dans sa pétition, *Témoignage chrétien* appelle les politiques français à faire de même en demandant l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire consacrée aux «crimes de pédophilie dans l'Eglise catholique». «Seule une commission parlementaire a le pouvoir de faire la lumière sur le passé (...) en exigeant la communication des archives diocésaines, en interrogeant les acteurs et en communiquant à la justice les faits dont celle-ci n'aurait pas eu connaissance», précise l'appel de *Témoignage chrétien*.

Dès dimanche 30 septembre, des élus ont signifié leur intention de s'emparer de cet appel. Valérie Rabault, chef de file des socialistes à l'Assemblée nationale et signataire de la pétition, a annoncé qu'elle proposera à ses collègues, mardi, que son

groupe prenne l'initiative de lancer cette commission d'enquête. «Il y a deux questions, déclare au Monde Valérie Rabault. Est-ce qu'il y a en France des abus sexuels d'une ampleur équivalente à ce qu'on observe à l'étranger? Si c'est le cas, le pouvoir politique doit s'interroger sur des silences tenus aussi longtemps dans l'Eglise.»

«Dépolluer le sujet»

Son homologue au Sénat, Patrick Kanner, se donne la semaine pour évoquer le sujet avec ses collègues sénateurs et les autres patrons de groupe. Les socialistes ne sont toutefois pas les seuls à envisager de rebondir à l'appel de *Témoignage chrétien*. Selon nos informations, le groupe communiste à l'Assemblée en débattira également mardi, de même que le groupe centriste UDI, Agir et indépendants. En revanche, les chances sont faibles que Les Républicains utilisent leur droit de tirage annuel pour cette question qui risque de ne pas «faire l'unanimité», explique-t-on

au sein du groupe de droite. La rapidité de la réaction des parlementaires pose cependant une question: pourquoi avoir attendu l'appel de *Témoignage chrétien* pour prendre une telle initiative? «Il est vrai que nous aurions pu le faire avant, mais je crois qu'il est important que les parlementaires montrent qu'ils sont capables de répondre aux initiatives citoyennes», concède M^{me} Rabault.

«C'est la bonne façon de procéder», ajoute Jacques Maire, député La République en marche signataire la pétition. Pour qui le fait que l'appel vienne de catholiques peut contribuer à favoriser la mise en place de la commission d'enquête. «Il est important que cet appel vienne d'abord de personnes qui ne peuvent pas être taxées de faire de l'anticatholicisme, cela dépollue le sujet dès le départ», ajoute-t-il. Pour l'heure, la majorité n'a pas donné de signe qu'elle s'emparera du sujet. Mais Jacques Maire l'assure: «On ne va pas le laisser sans réponse.» ■

MANON RESCAN

Des « points bonus » pour le latin et le grec au baccalauréat

Le ministre de l'éducation nationale promet un « avantage unique » pour les langues anciennes dans le cadre de la réforme du bac

Les langues anciennes auront droit à un traitement à part dans le cadre de la réforme du baccalauréat promise pour 2021. «Un avantage comparatif unique que j'assume pleinement», a défendu le ministre de l'éducation dans un entretien au *Journal du dimanche* le 30 septembre. Le latin et le grec seront «les deux seules options qui rapporteront des points bonus», a annoncé Jean-Michel Blanquer, en se posant en «défenseur absolu des langues anciennes».

Ces dernières semaines, les défenseurs des humanités avaient commencé à donner de la voix pour dénoncer la désaffection à venir des enseignements optionnels dans le cadre du nouveau lycée. Leurs effectifs plongent déjà entre la 3^e et la 2^e – de 15 % à 5 % pour le latin, de 2 % à 1 % pour le grec. Avec la remise en question de l'oral final de langues anciennes, matières qui seront évaluées en contrôle continu si l'on s'en tient aux grandes lignes de la réforme divulguées mi-février, c'était une disparition pure et simple du latin et du grec que pronostiquaient les défenseurs de ces matières.

Le ministre de l'éducation promet d'y faire barrage en surplombant la future évaluation – comme l'étaient, jusqu'à présent, les oraux. «Les points obtenus au-dessus de 10 (10/20) en première et en terminale compteront pour un coefficient 3, en plus du total des notes qui entrent dans le calcul final», a précisé Jean-Michel Blanquer.

«Rattrapage politique»

Pour que le «renouveau» du latin et du grec sur lequel le ministre s'engage n'en reste pas au stade de la promesse, il y a un préalable, soulignaient, dimanche soir, les associations d'enseignants des disciplines concernées: «Que des textes officiels clairs accompagnent la communication politique», martèle François Martin, porte-parole de la Cnarela, confédération de vingt-sept associations œuvrant pour la défense des lettres classiques. «Il faut espérer que la direction générale de l'enseignement scolaire fera maintenant son travail en publiant au plus vite des arrêtés et non des circulaires, qui garantis-

langues et cultures de l'Antiquité», renchérit Robert Delord, président de l'association Arrête ton char. «Aucun des textes, que ce soit le décret sur le bac ou les arrêtés, ne rendent actuellement possible le bonus pour le latin et le grec. De qui se moque-t-on?», interrogeait dimanche soir, sur Twitter, Claire Guéville, l'une des porte-parole du syndicat SNES-FSU.

De fait, les textes relatifs à la nouvelle architecture du lycée et du bac publiés cet été ne prévoient rien de tel. «Tout sera précisé en janvier», assure le ministre. A cette échéance, on devrait aussi disposer de la nouvelle mouture des programmes scolaires. Mais, avant ça, «l'arrêté sera modifié et présenté en no-

«Ce revirement est-il sincère ou destiné à faire avaler la pilule de la réforme?»

LOYS BONOD

vembre en conseil supérieur de l'éducation, après consultation de la commission spécialisée des lycées», précise-t-on au cabinet du ministre.

Un enseignement de spécialité consacré aux langues anciennes a fait son apparition parmi les douze mineures censées s'adosser au «tronc commun» et remplacer les filières actuelles (S, L et ES). Mais toutes les spécialités ne seront pas accessibles dans tous les lycées. M. Blanquer veut croire qu'une «carte de l'implantation des spécialités» pourra pallier les manques, explique-t-il dans *Le Journal du dimanche*. Une «Maison numérique des humanités» viendrait proposer aux lycéens des cours à distance. Elles sont, pour l'heure, à l'état de projets.

Ce «rattrapage politique» en a rappelé un autre aux enseignants: dans le cadre de sa réforme du collège (2016), l'ex-ministre de l'éducation Najat Vallaud-Belkacem avait annoncé la transformation de l'option latin en «enseignement pratique interdisciplinaire», sorte de module mêlant plusieurs disciplines, à l'instar de la réforme de la

fronde, une option «allégée» (en heures) appelée «enseignement de complément». Mais sur le terrain, «le compte n'y est toujours pas», disent les enseignants de lettres classiques: sans dotation propre, ceux-ci assurent faire figure de «variable d'ajustement».

«Il nous faut obtenir une garantie d'horaires fléchés contraignant les chefs d'établissement à appliquer les décisions ministérielles», reprend M. Delord de l'association Arrête ton char, en assurant que la circulaire favorable aux langues et cultures de l'Antiquité, publiée en janvier à l'initiative du ministre Blanquer, n'est pas – ou peu – suivie d'effets.

«Ce revirement est-il sincère ou destiné à faire avaler la pilule de la réforme du lycée?», s'interroge Loys Bonod, enseignant à Paris et blogueur actif. Selon ses calculs, «si le latin ou le grec ancien ne comptaient pour rien dans le futur bac» avant la prise de parole ministérielle, ils comptent désormais... «trois fois moins qu'actuellement». Des paroles aux actes, latinistes et hellénistes restent à convaincre. ■

MATTEO BATTAGLIA

LE CONTEXTE

UN MODULE ET UNE OPTION

Un module «langues et cultures de l'Antiquité» a été introduit parmi les 12 enseignements de spécialité que les lycéens auront à choisir dans le cadre du lycée réformé – à raison de trois spécialités en première, deux en terminale –, en plus des enseignements de tronc commun. Les lycéens qui choisiront cette spécialité auront quatre heures hebdomadaires de latin ou de grec en première, six heures en terminale. Ceux qui suivront l'option en plus bénéficieront de trois heures de latin ou de grec à tous les niveaux du lycée, promet-on Rue de Grenelle.